



EB-2013-0066

AVIS DE REQUÊTE ET D'AUDIENCE POUR UN RENOUVELLEMENT DE PERMIS

SOCIÉTÉ INDÉPENDANTE DE GESTION DU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

Le 1^{er} mars 2013, la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (« SIGME ») a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « Commission »), en vertu de l'article 60 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* (la « Loi de la Commission ») en vue de renouveler son permis. La Commission a assigné à cette requête le numéro de dossier EB-2013-0066.

La SIGME a été créée en avril 1999, et a continué en tant que société sans capital-actions en vertu de la partie II et de l'article 4 de la *Loi de 1998 sur l'électricité*. L'objet social de la SIGME est défini selon l'article 5(1) de la *Loi de 1998 sur l'électricité* et indique entre autres que la société peut :

- (b) conclure des ententes avec des transporteurs qui autorisent la SIGME à diriger les activités de son réseau de transport;
- (c) diriger l'exploitation et maintenir la fiabilité du réseau contrôlé par la SIGME dans le but de promouvoir les objectifs de [la Loi sur l'électricité];
- (g) exploiter les marchés gérés par la SIGME dans le but de promouvoir les objectifs de [la Loi sur l'électricité].

En vertu de l'article 32(1) de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, la SIGME peut établir des règles régissant le réseau et les marchés contrôlés par SIGME liés à l'électricité ainsi que les services auxiliaires.

La SIGME exige un permis en vertu des alinéas 57(g) et (h) de la Loi de la Commission afin de diriger l'exploitation du réseau de transport en Ontario et d'exploiter le marché établi selon les règles du marché. Le permis actuel de la SIGME arrivera à échéance le 30 juillet 2013. La délivrance de ce permis permettra au requérant d'exercer ses pouvoirs et ses fonctions tels qu'établis par la *Loi de 1998 sur l'électricité*. Le permis

actuel de SIGME a été délivré pour une durée de cinq (5) ans. La SIGME demande un renouvellement de son permis pour une période de vingt (20) ans.

La décision concernant la requête sera rendue par un employé de la Commission à qui ces pouvoirs ont été délégués conformément à l'article 6 de la Loi de la Commission. L'employé n'a pas l'intention de présenter une attribution de frais en statuant sur cette requête.

Comment consulter la requête de la SIGME

Des exemplaires de la requête sont disponibles pour consultation au bureau de la Commission à Toronto et sur son site Web, www.ontarioenergyboard.ca/OEB/Industry. Un exemplaire peut également être consulté dans le bureau de la SIGME et sur son site Web.

Audience écrite

La Commission entend procéder par voie d'audience écrite, à moins qu'une partie ne présente à la Commission des raisons qui justifient de ne pas tenir une telle audience. Si vous avez des objections à ce que la Commission tienne une audience écrite dans cette affaire, vous devez fournir des arguments écrits précisant en quoi une audience orale est nécessaire. Les objections à une audience écrite doivent parvenir à la Commission et au requérant au plus tard dans les **10 jours** de la date de délivrance du présent avis.

Comment participer

Intervention

Si vous souhaitez participer activement à l'instance (p. ex., soumettre des questions, déposer des arguments écrits), vous pouvez présenter votre requête de statut d'intervenant auprès de la Commission au plus tard dans les **10 jours** suivant la signification ou la publication du présent avis. Vous pouvez connaître les directives sur la façon de demander le statut d'intervenant sur le site Web de la Commission à l'adresse www.ontarioenergyboard.ca/participate. Tous les documents qu'un intervenant dépose auprès de la Commission, notamment son nom et ses coordonnées, seront versés au dossier public, ce qui signifie qu'ils seront disponibles pour consultation au bureau de la Commission et sur son site Web.

Si vous n'avez pas accès à l'Internet, veuillez composer le 1-877-632-2727 pour obtenir des informations sur l'instance et sur la façon de participer.

Commentaires

Si vous souhaitez donner votre avis au sujet de l'instance sans y participer à titre d'intervenant, vous pouvez soumettre une lettre de commentaires au secrétaire de la Commission. Vous pouvez faire parvenir votre lettre de commentaires à la Commission dans les **30 jours** suivant la date de publication ou de signification du présent avis. Une copie intégrale de votre lettre de commentaires, incluant votre nom, vos coordonnées et le contenu de vos observations, sera fournie au requérant ainsi qu'au comité d'audience.

Observateur

Si vous ne souhaitez pas participer activement à l'instance, mais que vous désirez recevoir les documents publiés par la Commission, vous pouvez présenter une demande de statut d'observateur. Vous devez faire parvenir votre demande par écrit à la Commission au plus tard **10 jours** après la date de signification ou de publication du présent avis.

Renseignements personnels dans les lettres de commentaires et les demandes du statut d'observateur

Toute lettre de commentaires ou requête de statut d'observateur sera versée au dossier public, ce qui signifie qu'elle peut être consultée au bureau de la Commission et qu'elle sera publiée sur son site Web. Avant de verser les lettres au dossier public, la Commission supprimera tous les renseignements personnels (c.-à-d. autre que commerciaux) de la lettre (c.-à-d. l'adresse, le numéro de télécopieur, le numéro de téléphone et l'adresse courriel de la personne). Toutefois, le nom de la personne et le contenu de la lettre feront partie du dossier public. Veuillez adresser votre lettre au secrétaire de la Commission à l'adresse indiquée plus bas et citer le numéro de dossier EB-2013-0066 dans l'en-tête de votre lettre.

Demandes de renseignements et observations

Les intervenants approuvés par la Commission ou les membres du personnel de la Commission qui désirent obtenir des renseignements ou des documents la SIGME en plus des pièces déposées auprès de la Commission et qui sont pertinents pour l'audience doivent déposer une demande de renseignements écrits auprès de la Commission et en faire parvenir un exemplaire la SIGME le **30 avril 2013** ou avant. La SIGME doit déposer auprès de la Commission des réponses complètes aux demandes de renseignements et les présenter à tous les intervenants au plus tard le **14 mai 2013**.

Toute personne désirant présenter des observations concernant la requête doit les déposer auprès de la Commission et les faire parvenir au requérant d'ici le

28 mai 2013. Si le requérant entend répondre aux observations, sa réponse doit être déposée auprès de la Commission et des exemplaires doivent être envoyés à toute partie qui a présenté des observations d'ici le **11 juin 2013**. Toutes les observations écrites seront disponibles pour consultation au bureau de la Commission et sur son site Web.

Comment communiquer avec nous

En réponse au présent avis, veuillez citer le numéro de dossier EB-2013-0066 dans la ligne objet de votre courriel ou dans l'en-tête de votre lettre. Il est également important de fournir votre nom, votre adresse postale ainsi que votre numéro de téléphone et, le cas échéant, une adresse courriel et un numéro de télécopieur. Toutes les communications doivent être adressées au secrétaire de la Commission à l'adresse indiquée plus bas, et être reçues au plus tard à 16 h 45 le jour convenu.

Vous souhaitez de plus amples renseignements?

Vous pouvez obtenir davantage de renseignements sur la manière de participer en visitant le site Web de la Commission au www.oeb.gov.on.ca ou en appelant notre Centre des relations avec les consommateurs au 1-877-632-2727.

IMPORTANT

SI VOUS NE PRÉSENTEZ PAS D'OBSERVATIONS ÉCRITES S'OPPOSANT À UNE AUDIENCE ÉCRITE OU DE DEMANDE DE PARTICIPATION À CETTE INSTANCE CONFORMÉMENT AUX TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA COMMISSION PEUT PROCÉDER SANS VOTRE PARTICIPATION ET VOUS NE RECEVREZ AUCUN AUTRE AVIS CONCERNANT CETTE INSTANCE.

Adresses

Commission

Commission de l'énergie de l'Ontario
C.P. 2319
2300, rue Yonge, 27^e étage
Toronto (Ontario)
M4P 1E4

À l'attention de la secrétaire de la
Commission

Dépôts :

www.pes.ontarioenergyboard.ca/eservice/

Courriel :

Boardsec@ontarioenergyboard.ca

Tél. : 1-888-632-6273 (sans frais)

Télé. : 416-440-7656

Requérant

Société indépendante de gestion du
marché de l'électricité
655, rue Bay, bureau 410
C.P. 1
Toronto (Ontario) M5G 2K4

Tam Wagner

Analyste principale, Affaires
réglementaires

Courriel : tam.wagner@ieso.ca

Tél. : 905-855-4291

Télé. : 905-855-6371

Avocat du requérant

R.D. Roy Stewart
655, rue Bay, bureau 410
C.P. 1
Toronto (Ontario) M5G 2K4

Courriel : roy.stewart@ieso.ca

Tél. : 416-506-2855

Télé. : 416-506-2838

FAIT à Toronto, le 26 mars 2013

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Kirsten Walli
Secrétaire de la Commission